

**Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

**N° 021-2020/Pdt
AR-PT/VR**

Paris, le 26 juin 2020

Objet : plan de relance - contribution APF France handicap

Monsieur le président de la République,

Nous tenons à vous alerter sur les grandes difficultés éprouvées par les personnes en situation de handicap et leur famille pendant la période de confinement, difficultés qui se prolongent pour beaucoup d'entre elles aujourd'hui encore.

Un grand nombre ont vécu et vivent encore des situations compliquées : rupture de soins, isolement complet, épuisement des aidants... Elles ont dû également faire face à des dépenses supplémentaires, notamment pour s'alimenter (impossibilité de faire des courses à proximité, par exemple).

Le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées s'est mobilisé pour répondre aux situations les plus urgentes et nous l'en remercions vivement. En revanche, les personnes en situation de handicap touchant l'allocation adulte handicapé (AAH) et vivant seules sont très choquées de ne pas avoir pu bénéficier de l'aide de solidarité apportée aux plus précaires : c'est la négation de l'aggravation de leur précarité pendant la crise et nous attendons qu'une telle décision soit revue.

D'autant qu'en plus de la crise sanitaire, notre pays risque fortement d'être confronté à une crise sociale et économique. Et une fois de plus, les personnes les plus fragiles, dont un grand nombre de personnes en situation de handicap, en sont et en seront parmi les plus exposées.

En terme d'emploi notamment, avec le risque majeur d'une aggravation du chômage des travailleurs handicapés (licenciements, difficultés d'accéder à un emploi ou de se maintenir dans un emploi, ...). Il est à craindre que 50 000 travailleurs en situation de handicap se retrouvent privés d'emploi en milieu ordinaire et 150 entreprises adaptées, soit 7 à 8000 salariés handicapés, sont en grande difficulté. Sur ce dernier point, nous tenons à saluer la mise en place du plan de soutien et d'aide à la reprise des entreprises adaptées, défendu par plusieurs ministres.

Concernant l'accessibilité ensuite, nous craignons fort que la reprise économique se fasse au détriment du respect des normes handicap et du maintien des délais concernant la programmation des Ad'AP. Déjà, certains maîtres d'ouvrage et certaines collectivités territoriales envisagent des délais allongés. Si nous comprenons la dégradation de leur situation économique, rien ne justifie de retarder la mise en accessibilité de notre pays et nous ne pouvons pas accepter de continuer à être privés de notre liberté de déplacement et d'accès aux biens et aux services. Sur la construction de logements neufs, nous persistons à considérer la réduction de l'obligation d'accessibilité de 100 % à 20 % comme un véritable recul des droits des personnes en situation de handicap. Et, malgré l'engagement du gouvernement, encore rappelé lors de la CNH le 11 février dernier, la publication du décret relatif à l'installation d'un siphon de sol dans les salles de bain reste toujours en attente.

En même temps, des plans de relance sont élaborés pour différents secteurs économiques ainsi que pour les collectivités locales. Des engagements financiers de l'Etat de plusieurs dizaines de milliards sont annoncés.

À l'heure où vous vous apprêtez à donner de nouvelles orientations au gouvernement, 12 millions de personnes en situation de handicap et leurs 8 millions d'aidants ne peuvent être les seuls oubliés !

Et pour notre part, il est essentiel qu'un certain nombre de mesures soient actées dans le cadre de ces orientations :

- Exiger des contreparties aux aides publiques apportées aux différents secteurs économiques et aux collectivités locales (comme cela est fait concernant les questions environnementales) : maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, respect des obligations d'emploi des travailleurs handicapés, respect des Ad'ap et de leurs délais, ...
- Engager un plan ambitieux de mise en accessibilité des lieux et bâtiments accueillant du public ainsi que des transports, via un soutien financier supplémentaire aux propriétaires, publics et privés, notamment à destination des commerces et des collectivités locales. Ce plan pourrait constituer un volet du plan de relance et de grands travaux envisagé.

Dans le cadre des mesures proposées par la convention citoyenne pour le climat, certaines dispositions relatives à la mobilité et au logement pourraient également prendre en compte les questions d'accessibilité dans une approche plus globale de développement durable. Agir pour l'accessibilité c'est permettre l'inclusion de chacun dans la cité. Et ainsi répondre à l'engagement international de la France dans l'accomplissement des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 11 pour des villes et communautés durables.

Rappelons que pendant la crise sanitaire, de nombreuses personnes n'ont pu se déplacer pour faire leurs courses et sont restées isolées en raison de l'inaccessibilité des commerces de proximité et des moyens de transports en commun (les services de transports adaptés ayant été, en outre, interrompus). Un certain nombre de personnes ont dû retourner dans leur famille et se sont parfois retrouvées dans des logements inaccessibles, sans pouvoir sortir pendant plusieurs semaines.

- Une aide exceptionnelle de solidarité de 250 € aux bénéficiaires de l'AAH et aux bénéficiaires de pensions d'invalidité de faible montant, comme cela a été fait pour les bénéficiaires du RSA, de l'APL et pour les jeunes. On l'a souligné, de nombreuses personnes en situation de handicap, isolées, ont dû faire face à des dépenses supplémentaires, en raison de leurs difficultés à se déplacer, et notamment en se faisant livrer leurs courses de première nécessité.
- Proposer aux proches-aidants, très durement impactés et épuisés par la crise, un chèque répit, d'un montant de 1 000€ et d'une validité d'un an.

Enfin, nous nous félicitons de la création d'un risque autonomie au sein de la sécurité sociale, géré par une nouvelle branche qui serait gouvernée par la CNSA. C'est pour nous la perspective d'une réelle avancée relative aux droits des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, et de leurs proches-aidants.

Mais pour en assurer la pleine réussite, des engagements financiers supplémentaires doivent être pris dès l'année 2021 pour améliorer la prestation de compensation du handicap, l'offre de service social et médico-social, ou encore l'aide au répit des aidants.

Car cette réforme de la politique de l'autonomie concerne tout autant les personnes en situation de handicap que les personnes âgées.

Monsieur le président de la République, comme lors de la CNH, nous comptons sur un soutien affirmé de votre part.

Nous espérons que vous porterez une attention toute particulière à notre message et que vous permettrez ainsi à de nombreuses personnes en situation de handicap et à leurs familles de sortir de la situation souvent dramatique qu'elles ont vécue pendant la crise,

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la République, en ma très haute considération.



Alain ROCHON